

MAIRIE D'ORELLE

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2009 à 19h

PRESENTS : PERRET Aimé, CHATEL Serge, MAZZOTTA Noëlle, FONTAINE Annick,
DARMENDRAIL Anne, MARTINET Pierre, PERRET Valérie ANCELLIN René,
BELLUARD Jean-Claude, TRAVERSAZ Willy et GRUART Philippe

EXCUSE :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE: ANCELLIN René

• **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

- Le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

• **Affaires foncières**

- Le Conseil prend connaissance de la vente d'un bâtiment au lotissement du Crêt du Vlè, il décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Il prend connaissance de la vente d'un bâtiment au Chef-Lieu et décide d'exercer son droit de préemption.

- Il prend connaissance d'une réclamation d'un propriétaire de Francoz à propos de nuisances sonores induites par le vieillissement de la télécabine. Il décide de lui proposer une étude phonique immédiate et une seconde après les travaux de maintenance prévus cet été ces derniers devant diminuer le bruit de l'appareil.

• **Marché pour les secours hélicoptés**

- Le Conseil prend connaissance de la décision de la mairie de Courchevel qui avait passé un groupement de commande pour les secours hélicoptés pour toutes les communes des 3 vallées de ne pas reconduire cette procédure, il est décidé de passer un appel d'offre pour les secours hélicoptés pour la saison prochaine.

• **Création d'une régie d'avances**

- Le Conseil décide la création d'une régie d'avances afin de pouvoir s'abonner à l'autoroute pour un télépéage.

• **Convention avec le Conseil Général pour le financement du transport du vendredi matin à Saint Michel de Maurienne**

- Il autorise le Maire à signer la convention financière pour l'exploitation de la ligne dite de marché : Orelle - Saint Michel de Maurienne

• **Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement d'un carrefour entre la RD 215C et la RD 1006**

- Il autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet de définir les modalités de construction, de financement et d'entretien des ouvrages réalisés pour l'aménagement d'un carrefour entre la RD 215C et la RD 1006.

• **Convention avec RTE pour traversée de terrains communaux non boisés**

- Il autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet d'autoriser le survol des lignes électrique 400 00 volts (la coche – la praz) et y établir à demeure un pylone : 13.4 X 13.5 (n°113N)

• **Affouages et requêtes**

- La liste des affouagistes et des requêtes 2009 est arrêtée suite à leur publication dans les hameaux.

• **Tarifs communaux**

Il décide d'augmenter les tarifs de location des appartements communaux ainsi que des garages comme suit :

Garages des charmettes : 247 € / an

Appartement de la Poste (étage) : 293 € /mois

Appartement de la Poste (RDC) : 252 € /mois

Appartement de la maison forestière : 190 € /mois

Appartement de l'Office de Tourisme : 463 € /mois

Appartement de l'école : 250 € /mois

Appartement du Presbytère : 94 € /mois

• **Questions diverses**

- Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles, il est nécessaire de voter une décision modificative n°3 au budget primitif 2009.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise TRUCHET pour l'extension du lotissement du Crêt du Vlè Tranche 2.

- Il prend connaissance de la mise en révision du PLU de Saint Martin de Belleville, mais n'a aucune observation à faire.
- A la demande de l'AMRF, il décide de délibérer contre la réforme des collectivités territoriales.
- Au sujet de la fermeture du Tribunal d'Instance de St Jean de Maurienne, il donne mandat à M. le Maire pour adresser une lettre solennelle d'interpellation à M. le Président du Conseil d'Etat ainsi qu'au Président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, pour protester contre ce dysfonctionnement institutionnel majeur qui a pour effet de priver de fait la commune du droit fondamental à un recours effectif.
- Il décide de demander à M. BERLE Christophe de retirer ses installations du terrain communal situé au dessous du camping municipal
- Il décide d'attribuer 500€ de subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour le téléthon.

Le Secrétaire de Séance,
ANCELLIN René

Le Maire,
Aimé PERRET